

Organisées par voie électronique, selon les conditions adressées à tous les adhérents par mail, ou courrier du 20 mai 2020.
Dans le cadre du champ des mesures exceptionnelles des ordonnances du 25 mars 2020, les délibérations écrites sont valables :
La loi rend inopérantes les dispositions des statuts.

Afin de permettre de statuer, les documents* ont été adressé aux adhérents, simultanément par mail, ou par courrier le 20 mai 2020

*Rapports qui devaient être présentés le 1er avril 2020, Salle de la Brèche, rue de la Brèche à Mer (41500) – (annulée Confinement lié à la crise sanitaire).

Nombre d'adhérents :	125
Nombre d'adhérents sans droit de vote :	10 (inscrits après le 31/12/2019)
Nombre d'adhérents dans l'incapacité de voter : (Raisons personnelles, exemple : santé)	3 ((Santé, autres. ...))

Nombre d'adhérents inscrits sur le liste des « votants » :	112
Nombre de votes reçus	: 61

RESULTATS :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2019

CHANGEMENT DE STATUTS :

NON :	3
ABSTENTION :	0
OUI :	58

Résolution approuvée à la majorité des voix

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019

1° RAPPORT MORAL :

NON :	0
ABSTENTION :	2
OUI :	59

Résolution approuvée à la majorité des voix

2° RAPPORT D'ACTIVITE :

NON :	0
ABSTENTION :	0
OUI :	61

Résolution approuvée à l'unanimité

3° RAPPORT FINANCIER :

NON :	1
ABSTENTION :	1
OUI :	59

Résolution approuvée à la majorité des voix

4° BUDGET PREVISIONNEL 2020 :

NON : 1
ABSTENTION : 0
OUI : 60

Résolution approuvée à la majorité des voix

Clôture des votes le 30 mai 2020 à 20h

Votes électroniques validés le 2 juin 2020 par les membres du Comité Directeur :

Membres élus :

Didier AUBE, André BODIN, Alain BOISSET, Corinne CORNILLIER, André FELLMANN, Rémi FOCARD, Philippe GILLET,
Nicole PINAULT, Jean-Luc POTHIER

Membres cooptés :

Carole BULLIER, Isabelle CHEVET, Didier LOUBIERE

Pour rappel, les documents ayant permis de statuer vous ont été adressés mi-mars 2020 et les modalités de l'organisation du vote par voie électronique le 20 mai 2020 (mesure exceptionnelle liée à la crise sanitaire).

Dans le but de permettre la réélection ou l'élection des adhérents qui ont fait acte de candidature (2019) au Comité Directeur de notre association, vous recevrez, fin septembre 2020, une convocation à Assemblée Générale Extraordinaire, prévue le 14 octobre 2020 (statutairement les votes nominatifs ne peuvent s'effectuer qu'à bulletin secret).

Les modalités et l'ordre du jour seront adressés à tous les adhérents, au plus tard 15 jours avant la date prévue.

L'Assemblée Générale 2020 se déroulera dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 (année civile).

Ce document, servant de procès-verbal, est dressé par le Président de l'association, en date du 04 juin 2020



Philippe GILLET

Le Président